

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Arrêté du 4 octobre 2013 portant nomination au comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds

NOR : AFSA1330693A

La ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 2009-624 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville;

Vu l'arrêté du 20 août 1987 instituant un comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2013 portant nomination au comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant nomination de M. José Puig en qualité de directeur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au comité consultatif national de l'enseignement des jeunes sourds :

Représentant les centres de formation

M. José Puig, directeur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, en remplacement de Mme Bernadette Céleste.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 octobre 2013.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE